

## Programme ACP-UE en faveur des Minéraux Développement Mise en œuvre en partenariat avec le PNUD

Les partenaires du programme :



Partenaire de mise en oeuvre :



**INTERNAZIONALE  
MARMI E MACCHINE  
CARRARA SpA**

### **ATELIER RÉGIONAL DE FORMATION SUR LA GESTION DE CARRIÈRE DE PIERRES DE TAILLE ET DE MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION**

Centre de formation IMM, Carrare (Italie), du 15-20 juin 2016

---

### **PLANS DE RETOUR AU TRAVAIL (PRT)**

*Une initiative du Groupe des Etats d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (Groupe ACP), financée par l'Union Européenne et le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) également maître d'œuvre*



## I. PLANS DE RETOUR AU TRAVAIL

Les projets de retour au travail sont un mécanisme précieux pour le développement personnel et professionnel des participants à l'atelier. Dans le cadre de votre demande de parrainage, vous vous êtes engagé à élaborer un plan de retour au travail sur un projet que vous entreprendrez aux fins d'appliquer les connaissances et les compétences acquises à partir d'atelier pour impulser le changement.

Un suivi périodique sur l'état d'avancement de la mise en œuvre du plan sera entrepris par le PNUD, avec la première mise à jour attendue au bout de 2 mois, en **août 2016**. Un suivi en **février 2017** sera entrepris et d'autres suivis périodiques suivront.

## II. STRUCTURE DU PLAN DE RETOUR AU TRAVAIL

Afin de faciliter le rapport et le suivi de votre projet de retour au travail, la structure ci-dessous expose les principaux éléments du projet qui doivent être abordés dans les rapports. **Veillez soumettre un projet de retour au travail (PRT) en utilisant la structure fournie ci-dessous.**

INFORMATIONS GÉNÉRALES
<b>Nom et prénom:</b> ZOUNGRANA
<b>Poste:</b> Directeur de la réglementation et du suivi des carrières
<b>Email:</b> djibbi2000@yahoo.fr
<b>Téléphone (bureau + mob):</b> : (226) 25 36 48 90/25 36 48 02
<b>Brève description du projet :</b>
<b>Intitulé du projet :</b> Promotion d'une exploitation durable des carrières de granite au Burkina Faso
<b>Objectif général :</b> professionnaliser l'exploitation des carrières de granite au Burkina Faso qui contribue à la croissance économique, à la création d'emplois et de recettes fiscales
<b>Objectifs spécifiques :</b>
<b>Objectif spécifique 1 :</b> Promouvoir les meilleures pratiques d'exploitation de carrières de granite au Burkina Faso.
<b>Objectif spécifique 2 :</b> Promouvoir une gestion rationnelle des réserves de granite au Burkina Faso.
<b>Objectif spécifique 3 :</b> Promouvoir le respect des textes et normes en matière d'environnement et de développement durable dans les carrières de granite.



### Résultats attendus :

- les techniques et technologies d'exploitation des carrières de granite sont promues.
- les réserves de granite sont exploitées de façon rationnelle contribuant plus à la croissance économique, à la création de plus d'emplois et de plus de recettes fiscales ;
- les textes et les normes en matière d'environnement et de développement durable sont respectés par les exploitants des substances de carrière».

### Extrants prévus :

- Recenser les carrières d'exploitation de granite en activités au Burkina Faso ;
- Organiser l'exploitation des substances de carrière en trois types d'exploitation à savoir : (i) l'exploitation artisanale traditionnelle de granite, (ii) l'exploitation semi-mécanisé (ceux qui sont entre l'exploitation industrielle entièrement mécanisée et l'exploitation artisanale) et enfin, (iii) l'exploitation industrielle ;
- Prévoir des droits fixes et des droits proportionnels pour tous les types d'exploitation ;
- Réviser la taxe superficielle qui est passé de 10 FCFA à 50 FCFA / m<sup>2</sup> et qui n'est pas de nature à encourager les investissements dans ce domaine d'activité ;
- Elaborer un répertoire des normes et bonnes pratiques d'exploitation et/ou de production y compris l'hygiène, la sécurité et la gestion du site ;
- Etablir une réglementation des activités d'extraction de blocs, de leurs transformations et des activités connexes (absence de réglementation concernant les blocs, les tranches et les carreaux fabriqués sur le sol Burkinabè) ;
- Organiser des ateliers de formation des exploitants et entreprises sur les normes et bonnes pratiques d'exploitation et/ou de production ;
- Sensibiliser tous les exploitants des matériaux de construction pour qu'ils se mettent en règle vis-à-vis de l'administration en cessant l'exploitation de ces matériaux de construction s'ils ne sont pas détenteur d'une autorisation d'exploitation ;
- Organiser des rencontres périodiques ou programmées entre les professionnels du secteur des substances de carrière d'une part et une commission interministérielle incluant le ministère des carrières, le ministère de l'Environnement, et celui des Finances d'autre part en vue de lever l'ensemble des contraintes qui pénalisent le secteur ;
- Appuyer les promoteurs nationaux à établir des partenariats avec des entreprises étrangères pour obtenir : (i) des capitaux pour les investissements initiaux ou de rénovation; (ii) le know-how relatif aux technologies et à la méthode d'exploitation; (iii) l'expertise pour l'organisation de la production; (iv) Une



bonne valorisation du matériel; (v) les critères d'application des mesures d'amélioration en matière de sécurité des ouvriers et de protection de l'environnement; (vi) des débouchés nouveaux pour l'écoulement du produit de carrière sur les marchés intérieurs et extérieurs.

- Organiser des business meeting, rencontres ou foires de promotion des substances de carrière entre les entreprises nationales et internationales

- Réaliser des études thématiques ou spécifiques sur les différentes substances de carrière (par exemple les propriétés mécaniques des matériaux de construction pouvant être utilisés comme pierre de taille, granulat de roches massives, ou ballast etc.)

- Prendre les mesures suivantes pour promouvoir l'utilisation des produits locaux dans les ouvrages et édifices publics : (i) opter pour l'utilisation des matériaux de construction locaux dans la construction des grands ouvrages tels que les échangeurs, les barrages, les immeubles à plusieurs étages, les autoroutes, les ponts etc., (ii) opter pour l'aménagement des places publics et des ronds-points en pavés, (iii) impliquer l'Etat, les écoles techniques du BTP et les collectivités dans la promotion des substances utiles et principalement la filière matériaux de construction par l'aménagement des voiries secondaires et tertiaire en pavés, (iv) tirer au maximum les potentialités des matériaux de construction.

- Appuyer les exploitants à élaborer un plan de restauration après l'arrêt de l'exploitation ou l'abandon du site (plan de remise en état).

**Veillez décrire comment vous prévoyez de mettre en œuvre le Plan de Retour au Travail:** (décrivez les principaux partenariats et collaborations possibles entre les acteurs dans votre pays)

Le PRT sera mis en œuvre par le Ministère en charge des carrières à travers la Direction Générale des Carrières. Les acteurs concernés en plus du Ministère en charge des carrières sont les exploitants des carrières, le Ministère en charge des finances, le Ministère de l'environnement, les banques, les associations et ONG. Le financement des activités du PRT sera assuré par le budget de fonctionnement du Ministère et l'appui des partenaires techniques et financier de la Banque mondiale, du PNUD et d'autres partenaires. Une partie des activités est déjà financée par le Projet d'appui du secteur minier/BM.

**Quels indicateurs de succès allez-vous employer pour mesurer la réussite du Plan?** (Inclure les indicateurs de succès qui vont au-delà de la mise en œuvre au niveau de l'activité)

<i>Indicateurs de succès</i>	
- L'exploitation des substances de carrière s'est accrue au Burkina Faso ;	- % des gisements ou sites de carrière de granite qui sont exploités



**- Les exploitants sont plus organisés et plus performants**

- Valeur ajoutée globale des exploitants de substances de carrière
- Evolution du nombre d'emplois directs et indirects créés
- Evolution de la contribution des substances de carrière aux ressources fiscales de l'Etat
- Existence d'une réglementation des activités d'extraction de blocs, de leurs transformations et des activités connexes
- Existence d'un texte organisant l'exploitation des substances de carrière ;
- Existence d'un texte définissant les droits fixes et les droits proportionnels par type d'exploitation des substances
- Existence d'un répertoire des normes et bonnes pratiques
- % des exploitants et entreprises touchées par ces formations
- Existence d'un protocole ou convention définissant des options et/ou facilités de financement entre au moins une Banque et les exploitants de substances de carrière
- % des exploitants ayant élaboré un plan de restauration après l'arrêt de l'exploitation ou l'abandon du site (plan de remise en état).

**Quelles autres possibilités stratégiques avez-vous identifié qui contribuera à la réussite et la durabilité de votre projet? (Inclure les liens de sous régionaux et régionaux si possible)**

Organiser, au profit des promoteurs évoluant dans le domaine des matériaux de construction, des voyages d'étude dans des pays comme l'Espagne, l'Italie, la Turquie, l'Inde et la Chine qui sont considérés comme des pays de référence dans le domaine des carreaux polis et de la pierre dimensionnelle.



**Quels aspects de la formation reçue seront plus utiles dans la mise en œuvre de votre projet? Expliquer**

- Quarrying technologies and methodology ;
- Quarry types ;
- Environment and safety ;
- Bulding stones and aggregates ;
- Exploration and Evaluation
- Marketing

**Quels sont vos plans pour l'avenir? (Inclure les besoins en matière de renforcement des capacités supplémentaires pour votre développement professionnel que vous avez identifiés au cours de l'atelier).**

- Trouver des sites de qualité et former les artisans fabriquant les briques de latérite et la poterie (Un voyage d'étude et d'échange d'expérience au mali est nécessaire)

**PLAN D'ACTION**

Période	Mois						
	1	2	3	4	5	6	7
<b>Activités</b>							
<b>Activité 1 :</b> - Recenser les carrières d'exploitation de granite en activités au Burkina Faso ;	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			
<b>Activité 2 :</b> - Organiser l'exploitation des substances de carrière				<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		



en trois types d'exploitation à								
Activité 3 : Prévoir des droits fixes et des droits proportionnels pour tous les types d'exploitation ;						<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Activité 4 : Réviser la taxe superficielle qui est passé de 10 FCFA à 50 FCFA / m <sup>2</sup> et qui n'est pas de nature à encourager les investissements dans ce domaine d'activité ;						<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Activité 5 : Elaborer un répertoire des normes et bonnes pratiques d'exploitation et/ou de production y compris l'hygiène, la sécurité et la gestion du site ;		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			
Activité 6 : Etablir une réglementation des activités d'extraction de blocs, de leurs transformations et des activités connexes (absence de réglementation concernant les blocs, les tranches et les						<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>



carreaux fabriqués sur le sol Burkinabè) ;							
Activité 7 : Organiser des ateliers de formation des exploitants et entreprises sur les normes et bonnes pratiques d'exploitation et/ou de production ;					<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Activité 8 : Sensibiliser tous les exploitants des matériaux de construction pour qu'ils se mettent en règle vis-à-vis de l'administration en cessant l'exploitation de ces matériaux de construction s'ils ne sont pas détenteur d'une autorisation d'exploitation ;					<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Activité 9 : Organiser des rencontres périodiques ou programmées entre les professionnels du secteur des substances de carrière d'une part et une commission interministérielle incluant le ministère des carrières, le ministère de l'Environnement, et celui des Finances d'autre part en vue de lever l'ensemble des					<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>



contraintes qui pénalisent le secteur ;							
Activité 6 : Appuyer les promoteurs nationaux à établir des partenariats avec des entreprises étrangères pour obtenir : (i) des capitaux pour les investissements initiaux ou de rénovation; (ii) le know-how relatif aux technologies et à la méthode d'exploitation; (iii) l'expertise pour l'organisation de la production;	<input type="checkbox"/>						

### III. DATE DE SOUMISSION DU PROJET DE RETOUR AU TRAVAIL (PRT)

Le projet de Plan de Retour au Travail (PRT) doit être envoyé au plus tard **lundi 11 juillet 2016** à Daniel Franks (daniel.franks@undp.org)

